

Département  
du Nord

# VILLE DE CYSOING

Arrondissement  
de LILLE

## Délibération du Conseil Municipal du 23 décembre 2024



Nomenclature : 7.4  
2024/64

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 décembre à 18 heures, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 17 décembre deux mille vingt-quatre dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents : 16  
Nombre de conseillers absents représentés : 8  
Nombre de conseillers absents : 3

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry.

Etaient absents excusés représentés :

COURBEZ Nadia (pouvoir DUBOIS Marion), THOREL Mireille (pouvoir BOILEAU Pascal), BOGAERD Eric (pouvoir DUMORTIER Benjamin), LESY Denis (pouvoir SILVESTRI Antoine), CARPENTIER Guy (pouvoir DESMARESCAUX Martine), CORNE Adeline (pouvoir CASTEL Sylvie), POUILLART Laurent (pouvoir ENNIQUE Renaud), JANVIER Dominique (pouvoir LEQUIEN Valéry).

Etaient absents : ROBIL Raphael, FIQUET Alain et LEFEBVRE Ludovic.

### POINT N°06 : Ouvertures dominicales dérogatoires

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'en respect des articles L. 3132-26 et R. 3132-21 et suivants du Code du travail, le travail le dimanche pour les salariés n'est pas autorisé.

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et celle du 8 août 2016 (n° 2016-1088) relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels confèrent aux communes la possibilité de déroger au principe précédent pour autoriser jusqu'à 12 ouvertures dominicales dérogatoires par an pour les commerces., étant entendu qu'au-delà de 5 ouvertures, l'avis de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal concerné est requis.

Monsieur le Maire confirme enfin que les commerces alimentaires ont la possibilité d'ouvrir jusqu'à 13 heures le dimanche sans qu'il s'agisse d'ouvertures dérogatoires.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande du supermarché MATCH dont le code APE est le 4711D, d'autoriser l'ouverture de l'établissement douze dimanches à compter de 13 heures en 2025.

En considération de l'intérêt de faire bénéficier l'enseigne de la dérogation possible au regard des enjeux économiques associés et sur l'avis conforme de de la Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT par délibération CC/2024/242 du Conseil Communautaire en date du 18 novembre 2024, les

membres du Conseil Municipal, émettent, à l'unanimité, un avis favorable sur les ouvertures dominicales dérogatoires du Supermarché MATCH suivantes :

- Les 5 et 12 janvier 2025,
- Le 29 juin 2025,
- Les 24 et 31 août 2025,
- Le 7 septembre 2025,
- Les 2 et 30 novembre 2025,
- Les 7, 14, 21 et 28 décembre 2025.

Vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire  
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire  
Antoine SILVESTRI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.